



Ces aides sont largement distribuées dans le cadre de l'offre de services en réseau des CIL/CCI. Réservee aux salariés des entreprises de 10 salariés et plus, cette offre de services porte sur l'accompagnement de la mobilité professionnelle et l'assistance logement des salariés en difficulté : **CIL-PASS assistance**, proposé aux salariés qui rencontrent des difficultés d'ordre conjoncturel liés

au logement, va de l'analyse de la situation à la recherche de solutions avec, si nécessaire, l'orientation vers des partenaires spécialisés. Et **CIL-PASS mobilité**, proposé pour l'accompagnement des salariés qui doivent changer de résidence principale pour raisons professionnelles, est une offre globale qui comprend l'ensemble des démarches liées au changement de logement. (voir fiches 24 et 25)

# Toutes les aides pour faciliter le parcours résidentiel des salariés

	Salariés des entreprises du secteur privé non agricole		Autres	Principales caractéristiques	Taux nominal annuel hors assurances et garanties sans frais de dossier *	
	Entreprises de 10 salariés et plus	Entreprises de moins de 10 salariés				
<b>→ Locataires</b>						
1	Offre de logements locatifs dans parc social ou privé conventionné	◆		◆ (1)	Selon disponibilités et critères de location	/
2	AVANCE LOCA-PASS® Droits ouverts*	◆	◆	◆ (1) (2)	Avance du montant du dépôt de garantie (1 ou 2 mois de loyer maximum)	0 %
3	GARANTIE LOCA-PASS® Droits ouverts*	◆	◆	◆ (1) (2)	Avance en cas d'impayés de loyer et des charges locatives Durée 3 ans à compter de l'entrée dans les lieux - Maximum garanti 18 mensualités (loyers + charges)	0 %
4	PASS-GRL® <b>NOUVEAU</b>	◆	◆	◆	Bailleurs privés avec contrat d'assurance PASS-GRL®. Garantie impayés de loyer sur la durée du bail (maximum 2 300 €/mois). Couverture détériorations immobilières en fin de bail (maximum 7 700 €). Traitement social adapté	/
5	PRET PASS-TRAVAUX® Droits ouverts*	◆	◆		Maximum 9 600 € selon les ressources et dans la limite du coût des travaux	1,5 %
6	Prêt relais pour financement du coût supplémentaire d'un changement de logement	◆	◆		Maximum 17 600 € selon la zone et le coût supplémentaire supporté	1 % maxi
<b>→ Accédants et propriétaires</b>						
7	Prêt pour construction / acquisition dans le neuf et assimilé	◆			Primo-accédants ou mobilité professionnelle - Minimum 6 400 €/Maximum 17 600 € selon la zone	1,5 %
8	Prêt pour acquisition dans l'ancien avec ou sans travaux	◆			Primo-accédants ou mobilité professionnelle - Minimum 6 400 €/Maximum 17 600 € selon la zone	1,5 %
9	Prêt relais pour acquisition d'une nouvelle résidence principale	◆	◆		Mobilité professionnelle ou perte d'emploi suite à un plan social - Maximum 105 600 € selon la zone	1 % maxi
10	PRET PASS-TRAVAUX® Droits ouverts*	◆	◆	◆ (3)	Maximum 9 600 € selon les ressources et dans la limite du coût des travaux - Maximum porté à 18 000 € dans les copropriétés dégradées	1,5 %
11	Prêt location-accession (dispositif prêt social de location-accession - PSLA)	◆			Locataires de logements financés en PSLA ayant des ressources de 80 % à 100 % des plafonds PSLA selon la zone Maximum 5 % à 10 % du prix de revient selon la zone	1 %
12	PASS-FONCIER® <b>NOUVEAU</b>	◆	◆	◆	Primo-accédants avec aide collectivité locale et sous plafonds de ressources PSLA - Portage foncier maximum 50 000 € selon la zone	1,5%/4,5 %
<b>→ Salariés en difficulté</b>						
13	Prêt pour allègement temporaire des quittances de loyer	◆	◆		Maximum 17 600 € selon la zone et les charges de logement prises en compte	1 % maxi
14	PRET SECURI-PASS® Droits ouverts*	◆			100 % des mensualités de remboursement de prêts immobiliers sur 6 mois dans la limite de 10 200 €	0 %
15	Prêt pour refinancement de prêts immobiliers plus onéreux	◆	◆	◆ (3)	Maximum 40 000 € dans la limite du refinancement	1 % maxi
16	Financement pour rachat du logement	◆	◆		Accédants en grande difficulté - dans la limite de 60 % du prix de vente	/
<b>→ Bailleurs</b>						
17	Prêt pour construction ou acquisition (dispositif « Robien recentré »)	◆			Entre 15 % et 40 % du prix de revient final avec réservation du logement pour un salarié et plafonds de ressources et loyers PLI	1 % maxi
18	Prêt pour travaux d'amélioration	◆	◆	◆	Maximum 14 400 € selon le parc et dans la limite de 50 ou 60 % du coût des travaux avec réservation du logement pour un salarié	2 % maxi
19	PRET PASS-TRAVAUX® (copropriétés dégradées) Droits ouverts*	◆	◆	◆	Maximum 18 000 €	1,5 %
<b>→ Salariés en mobilité professionnelle</b>						
20	AIDE MOBILI-PASS® Droits ouverts*	◆			Subvention maximum 1 600 € portée à 3 200 € avec l'accord de l'entreprise dans la limite des dépenses retenues	/
21	Offre de logements meublés <b>NOUVEAU</b>	◆	◆	◆	Selon disponibilités et critères de location - Plafonds de ressources et loyers PLS, normes d'occupation, ...	/
22	AIDE MOBILI-JEUNE® <b>NOUVEAU</b> Droits ouverts*	◆		◆	Subvention maximum de 3 échéances de loyer et charges dans la limite de 300 €/mois	/
<b>→ Personnes handicapées</b>						
23	Maintien à domicile de grands infirmes	◆	◆	◆	Maximum 9 600 € avec pour les travaux spécifiques majoration de 16 000 € dans la limite de 50 % du coût des travaux	1 % maxi